14e ANNÉE — NUMÉRO 135. La presse est une œuvre pie d'une utilité souveraine. (Pie IX.) MARDI 10 JUIN 1884.

Macti animo estote Dilecti Filii et viriliter agite in Deo fidentes, cujus causæ servitis hujus apostolicæ cathedræ doctrinis inniixi. (Bref de Pie IX à la LIBERTÉ.)
Libenter etiam perspeximus Vobis in eo ministerio quo fungimini propositum esse firmiter monitis adhærere quæ ab hac Sancta Sede catholicis scriptoribus sunt tradita (Bref de Léon XIII à la LIBERTÉ.)

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

O. I. X. M. V. X.

PRIX D'ABONNEMENT

	3 mois	6 mois	Un an
SUISSE	Fr. 6 »»	11 »»	20 »»
UNION POSTALE . .	» 10 »»	19 »»	36 »»

Prix du numéro : 10 centimes.

Rédaction et Expédition
BUREAUX : **Grand'Rue, 13, à Fribourg**

La rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.
Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

Les annonces sont reçues exclusivement par l'*Agence suisse de Publicité* ORELL, FUSSLI & Cie, à FRIBOURG, *70, rue des Epouses ;* Zurich, Bâle, Berne, Lausanne, Coire, Glaris, Lucerne, Schaffhouse, Saint-Gall, Milan, Londres, etc,
Prix de l'annonce ou de son espace :
Pour l'étranger 20 cent. la ligne. Pour la Suisse 15 cent. la ligne.
Pour le canton 10 cent. la ligne.
Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

BULLETIN POLITIQUE

Le Sénat français a terminé samedi les premiers débats du projet de loi rétablissant le divorce, tel qu'il existait avant la loi de 1816. Cette capitulation de la Chambre haute ne lui méritera pas la grâce devant le parti avancé qui rêve le retour à une Convention. Par ses faiblesses, le Sénat avait donné le droit de compter sur lui, et il n'a pas trompé les espérances des partisans du divorce.

= On trouvera plus loin le résumé du traité conclu avec le gouvernement annamite. Ce traité assure à la France le protectorat sur l'Annam et en outre la possession d'une partie du Tonkin, et une situation privilégiée *sous le rapport commercial*. C'est là un succès incontestable, et il faut bien reconnaître que la politique coloniale de la France est mieux dirigée que sa politique intérieure.

= Quelques journaux de Dublin annoncent que la police secrète de Londres a fait *certaines découvertes* qui jettent un nouveau jour sur les menées des fenians.

Ces découvertes n'ont cependant aucun rapport avec les récentes explosions de dynamite.

Plusieurs assassins que l'on croyait réfugiés à l'étranger se trouveraient à Londres, et quelques-uns d'entre eux seraient compromis dans l'assassinat de Phœnix-Park de Dublin.

On s'attend à voir opérer plusieurs arrestations.

= Le gouvernement serbe vient d'envoyer quelques *régiments sur sa frontière* orientale sous prétexte de poursuivre des bandes de réfugiés serbes qui, venant de Bulgarie, font de fréquentes incursions dans la vallée du Timok, et se livrent, dit-on, à des actes de brigandage. En même temps, le cabinet de Belgrade a ordonné à son agent accrédité à Sofia *d'exiger du gouvernement bulgare* non pas seulement des explications, mais aussi des garanties contre les menées de ces réfugiés qui, à la suite de la dernière insurrection serbe, ont trouvé en Bulgarie une hospitalité dont ils abuseraient. Le ministère Kristitch demande donc au prince Alexandre de faire expulser les réfugiés serbes de la Bulgarie. Le gouvernement bulgare hésitera peut-être à prendre une pareille mesure et à accorder à son voisin une satisfaction exigée dans des termes peu diplomatiques.

En tout cas, il réclame tout d'abord que les troupes serbes concentrées à Brejova soient retirées. De part et d'autre on ne veut pas céder, et un conflit est possible.

Ces difficultés entre la Serbie et la Bulgarie seront aplanies plus encore par l'intérêt qu'ont les véritables suzerains de ces deux pays à ne pas se brouiller en ce moment, que par suite des dispositions des peuples ou des gouvernements en litige.

Dans tous les cas il paraît certain que les récriminations réciproques des cabinets de Belgrade et de Sofia n'auront pas de conséquences inquiétantes.

Nouvelles suisses

(Correspondance particulière de la *Liberté.*)

Conseil national

Je vous envoie la continuation des débats sur le rapport de gestion pour l'année 1883.

La loi fédérale sur l'état-civil et le mariage donne chaque année de nouveaux soucis à nos législateurs fédéraux. La commission du Conseil national s'exprime dans son rapport comme suit :

« En ce qui concerne les rapports annuels des cantons sur la gestion des officiers d'état-civil, le Conseil fédéral a invité d'une manière pressante au moyen d'une circulaire, les gouvernements cantonaux à confier à des personnes compétentes l'inspection de cette gestion qui est d'une si haute importance. Cette invitation du Conseil fédéral mérite tous nos éloges, attendu qu'autrement la *statistique* manque de toute base correcte. »

Si la commission savait de quelle manière tel canton a suivi l'invitation du Conseil fédéral, elle se serait épargné ces éloges. *Une circulaire, c'est bien peu de chose* ; le grand et riche (?) canton de Berne, pour ne citer qu'un exemple, n'a eu garde de faire faire cette inspection par des personnes réellement compétentes. Pourtant une inspection sérieuse des registres serait nécessaire. On aurait toutes sortes de surprises *qui démontreraient combien l'on a eu tort* d'enlever la tenue des registres aux curés et pasteurs pour la donner à des citoyens en général fort peu instruits. Je ne citerai qu'un fait. Les médecins, en indiquant la maladie dans un acte de décès, emploient la langue latine, et, vous savez que les disciples d'Hippocrate n'ont pas ordinairement une belle écriture. Or, il est arrivé, à Berne même, donc au centre de la civilisation fédérale, que le remplaçant de l'officier de l'état-civil en portant au registre des décès la cause de la mort, a écrit : *Marasmus honatorum*, au lieu de : *Marasmus neonatorum* (marasme des nouveaux-nés) ; et *Petanus (!)* au lieu de : *Tetanus* (tétanos). On comprend que de pareilles indications servent peu pour établir une statistique digne de foi, mais quand pareille chose peut se voir dans la ville fédérale que ne peut-on pas attendre des officiers d'état-civil dans les villages ?

Passant à la section : *Hygiène publique*, M. le Dr *Bruggisser* a vivement regretté qu'on donne en Suisse plus de soins à l'état sanitaire du bétail qu'à celui des hommes ; car la Confédération publie tous les quinze jours un bulletin sur l'état sanitaire du bétail en Suisse, tandis qu'on ne donne aucune indication officielle sur les maladies qui frappent les hommes. Entrant dans les détails, M. le rapporteur s'est plaint du manque d'une loi sanitaire fédérale, et enfourchant son idée fixe, il a insisté sur l'urgence d'une loi uniforme sur les épidémies. Mais M. *Hochstrasser* (Lucerne) a énergiquement protesté contre cette manie de légiférer en cette matière sans tenir compte de la volonté du peuple qui s'est prononcé par le vote écrasant du 30 juillet 1882.

Département de justice et police.

Les rapporteurs, MM. *Forrer* (Zurich) et de *Chastonay* (Valais), ont attiré l'attention de l'assemblée sur le passage du rapport de la commission, portant ce qui suit :

« Ainsi que le mentionne le rapport de gestion du Conseil fédéral, il règne *une grande confusion* en ce qui concerne la position de la Confédération et de ses organes vis-à-vis de l'administration de la justice, toutes les fois qu'il s'agit d'appliquer une loi fiscale ou de police de la Confédération. La loi fédérale de 1880 sur les frais de l'administration de la justice fédérale, *qui ne peut être considérée comme un essai particulièrement heureux, a encore augmenté l'incertitude. Il nous paraît absolument* nécessaire de transformer ce chaos en une organisation régulière et nous vous proposons le postulat suivant :

« Le Conseil fédéral est invité à présenter un projet de loi qui règle d'une manière uniforme les droits et les obligations des *autorités fédérales lors de* l'application des lois fiscales et des lois de police. »

M. *Ruchonnet*, chef du département de justice et de police, a cru devoir combattre le postulat, en disant qu'il n'a nulle envie d'élaborer une loi, aussi longtemps que les membres de la fraction conservatrice des Chambres suisses, comme MM. Hochstrasser et de Chastonay, coopèrent à Berne à l'élaboration d'une loi, puis rentrés chez eux, travaillent à la faire rejeter.

M. *de Chastonay* a relevé comme elle le méritait cette insolence de M. Ruchonnet. Il faut, a-t-il dit, faire une différence entre un projet utile et un projet qui ne l'est pas : il ne s'agit pas, dans le cas actuel, de faire une nouvelle loi, mais de réviser une loi existante qui donne matière, dans l'application, à de graves inconvénients ; M. Ruchonnet peut être sans inquiétude sur l'accueil qui serait fait à la loi révisée ; le peuple suisse a assez de bon sens pour distinguer entre une loi inutile et une loi opportune.

M. *Keel*, par une malice très spirituelle, a proposé le rejet du postulat, en raison de la répugnance du chef de département de justice et police. Le conseil national a, en effet, voté le rejet par 38 voix contre 26.

M. Ruchonnet s'est montré moins cassant, lorsque, peu après, a été discutée la question si les délits de contrefaçon de monnaies ne devraient pas tomber sous le coup du Code pénal fédéral, au lieu d'être jugés par les tribunaux cantonaux, puisque la Confédération possède, à titre de souveraineté, la régale des monnaies.

M. *de Chastonay* a protesté contre cette réédition de l'article Stabio. Les juges fédéraux, a-t-il fait observer, peuvent aussi bien commettre des erreurs que les juges cantonaux, et il faut se soumettre, *sans trop de mauvaise humeur et sans trop de bouderies*, à la décision très récente du peuple suisse *qui vient de* manifester sa répugnance pour toute atteinte à la souveraineté cantonale.

On a compris cet avertissement.

—

Berne, 7 juin.

Le **Conseil national,** après avoir terminé l'examen du rapport de gestion du Conseil fédéral, et l'avoir approuvé, a abordé la discussion du rapport de gestion du *Tribunal fédéral*, qui a été également approuvé.

Lundi, à trois heures de l'après-midi, commencera la discussion du tarif des douanes.

Le **conseil des Etats** a continué les débats sur le projet d'arrêté fédéral concernant l'amélioration de l'agriculture par la Confédération. Un de vos députés, M. *Théraulaz*, est intervenu deux fois en faveur de l'agriculture et des branches qui s'y rattachent.

Une première fois, dans la séance du 6 juin, il a appuyé une motion de M. Rusch, de primer aussi les génisses, mais seulement après que les primes en faveur des taureaux auront été complétées.

Dans la séance du 7 juin, M. *Théraulaz* a appuyé la proposition de M. Respini, de prévoir, dans la loi, des subventions en faveur des établissements et installations de pisciculture. Il a cité l'établissement de Chenaleyres, propriété de M. Boccard Alphonse, qui a exposé à Zurich avec succès, et l'échelle *de poissons du barrage*, qui va être reconstruite pour la rendre conforme aux besoins.

Le chef du département de l'agriculture a fait observer que la loi fédérale sur la

Dépêches télégraphiques

ROME, 8 juin.

Hier au soir a commencé dans l'église de Sainte-Marie de la Minerve, le *triduum* de réparation pour les outrages dirigés contre la Vierge *Marie, surtout par la Capitale.*

La foule des fidèles était très nombreuse et pleine d'un saint enthousiasme. Le sermon a été prêchée par Mgr Bauma.

Une escouade de gardes de police entourait l'église.

A la sortie de la cérémonie, les anticléricaux, *réunis sur la place* pour faire du désordre, ont insulté un évêque et essayé de voies de fait. Mais ils ont dû reculer devant l'attitude énergique de la population.

—

BERLIN, 8 juin.

Le *Tagblatt* de Berlin déclare que la cession de l'embouchure du Congo au Portugal est impossible et qu'aucune puissance ne se prononcera pour cette solution.

« Il faudra donc, ajoute le journal allemand chercher un autre moyen de résoudre la question du Congo, et on le trouvera prochainement. »

—

DUBLIN, 7 juin.

Lord Spencer ayant décidé de permettre demain un meeting nationaliste à Neury et d'empêcher une contre-manifestation des orangistes, il est à craindre qu'un conflit n'ait lieu.

Lord Arthur Hill, membre du Parlement, a adressé au comité exécutif irlandais une lettre par laquelle il le rend responsable des désordres qui pourraient se produire.

—

NISCH, 7 juin.

La Skouptochina serbe s'est occupée de l'interpellation relative à l'incident bulgare. Elle a adopté un ordre du jour approuvant la conduite correcte et digne du gouvernement, et lui promettant, au nom du peuple, de le soutenir comme un seul homme, en *paroles et en actions, aussi longtemps qu'il* continuerait à faire tous ses efforts pour protéger la Serbie d'intrigues révolutionnaires venant du dehors.

—

CHICAGO, 7 juin.

La convention républicaine, réunie pour désigner le candidat à la présidence des Etats-Unis, a procédé hier à un premier scrutin qui a été sans résultat. M. Blaine a obtenu 334 voix, M. Arthur 278, M. Edmunds 93, M. Logan 62, M. John Sgerman 30, M. Hawley 13, M. Lincoln 4, le général Sherman 2.

Au deuxième scrutin, qui a été également sans résultat, M. Blaine a gagné 14 voix et M. Arthur en a perdu 7.

Le troisième scrutin, qui a eu lieu à trois heures de l'après-midi, a été encore sans résultat. M. Blaine a obtenu 375 voix, M. Arthur 275, M. Edmunds 68, M. Logan 60.

Au 4e tour de scrutin, qui a eu lieu le soir, M. Blaine a obtenu 544 voix, M. Arthur 207, H. Edmunds 41, M. Hawley 14, M. Logan 7, M. Lincoln 2.

Au quatrième ballottage, M. Blaine a gagné 6 voix de l'Alabama ; l'Illinois lui en a donné 31 ; enfin, divers autres déplacements en sa faveur ont achevé d'assurer son élection.

La Convention républicaine a décidé de porter toutes les voix sur M. Blaine, au scrutin définitif pour la présidence des Etats-Unis.

La Convention a désigné M. Logan comme candidat à la vice-présidence de la République.

—

PARIS, 9 juin.

A l'occasion de l'anniversaire de la mort de Mgr de Ségur, des messes ont été célébrées toute la matinée d'aujourd'hui à l'oratoire de la rue du Bac, au milieu d'un très grand concours de toutes les personnes qui ont eu le bonheur de connaître le saint prélat.

—

DURBAN, 7 juin.

De nouveaux conflits ont eu lieu, sur le territoire réservé, entre les Usutus et les indigènes restés fidèles.

Les Usutus, qui étaient les agresseurs, ont été battus.

Les Boers, renforcés par de nombreux Usutus, ont envahi le territoire d'Usibepu.

—

LAUSANNE, 8 juin.

Les élections pour les conseils paroissiaux ont eu lieu aujourd'hui.

A Lausanne, la liste évangélique conservatrice a triomphé dans la paroisse nationale vaudoise, et la liste radicale-démocratique dans la paroisse allemande.

—

ROME, 8 juin.

Aujourd'hui ont eu lieu les élections municipales. Le résultat de la ville de Rome n'est pas encore connu ; mais on croit au succès de la liste catholique qui compte dix conservateurs et six libéraux opposés à la persécution et aux mesures antireligieuses.

—

PARIS, 8 juin.

Des dépêches officielles de Souakim annoncent la capitulation de Berber.

—

LA HAYE, 8 juin.

L'état du prince d'Orange s'est compliqué et ne laisse que peu d'espoir.

—

MADRID, 9 juin.

Un tunnel de 300 mètres dans les Asturies s'est effondré ; douze ouvriers ont été tués.

pêche prévoit déjà le cas, et peut être considérée comme suffisante. Si le crédit de 5,000 fr., qui figure actuellement au budget, n'est pas suffisant, il sera facile de l'augmenter.

—

Le recours a Bale. — On lit dans la *Gazette de Lausanne :*

« Le Conseil fédéral a été visiblement embarrassé pour motiver le rejet du recours des catholiques de Bâle contre l'arrêté du gouvernement qui interdit aux congréganistes d'enseigner, même dans une école privée.

Il se borne à dire que cet arrêté ne viole pas les articles 27, 49 et 51 de la constitution fédérale.

Pour savourer cette logique il suffit de citer l'article 51 ; il est ainsi conçu :

« L'Ordre des Jésuites et les sociétés qui lui sont affiliées ne peuvent être reçus dans aucune partie de la Suisse et toute action dans l'Eglise et dans l'école est interdite à leurs membres.

« Cette interdiction peut s'étendre aussi, *par voie d'arrêté fédéral*, à d'autres Ordres religieux dont l'action est dangereuse pour l'Etat ou trouble la paix entre les confessions. »

Pour tout homme qui sait lire, cet article veut dire que, de même qu'il a fallu un article de constitution pour interdire aux Jésuites d'enseigner dans les écoles suisses, de même il faut un *arrêté fédéral* pour étendre cette interdiction aux autres Ordres.

Le Conseil fédéral est d'un autre avis : que la Confédération puisse interdire par voie d'arrêté fédéral, observe-t-il, ne veut pas dire que les autorités cantonales ne le puissent pas elles aussi.

Donc, la liberté d'enseignement n'est pas garantie par la constitution fédérale.

La constitution garantit la liberté de la presse, la liberté de croyance, la liberté des cultes, la liberté de la pensée, mais elle ne garantit pas la liberté d'enseigner! Qu'est-ce donc que l'enseignement, sinon la communication de la pensée ?

Ainsi, un prêtre catholique, un père Girard ou un congréganiste quelconque, pourrait à Bâle publier un journal d'éducation, écrire et répandre des ouvrages pour la jeunesse, réunir des enfants autour de lui pour leur enseigner l'histoire, la morale, la religion et leur faire des conférences, mais il ne pourra pas leur enseigner dans une école, même privée, la lecture, l'écriture et les quatre règles, si le gouvernement le lui interdit.

Il est clair que ce qu'on interdit aux congréganistes catholiques, on pourra avec autant de droit l'interdire à telle autre catégorie de citoyens. Et cependant l'article 49 de la constitution dit que l'exercice des droits civils ou politiques ne peut être restreint par des prescriptions ou des conditions de nature ecclésiastique ou religieuse quelles qu'elles soient !

Comprendra qui pourra la logique du Conseil fédéral. *Pour nous, nous n'y voyons* qu'un nouvel attentat aux droits individuels, mal dissimulé sous de pitoyables sophismes. »

—

Le *Bund* n'est pas content de l'élection du député catholique M. Wirz à la vice-présidence du conseil des Etats.

Le *Genevois* promet à M. Lachenal et à ses amis le jour prochain de la revanche.

La *Nouvelle Gazette de Zurich* s'exprime dans les termes les plus flatteurs sur le nouvel élu, M. Wirz. Le député d'Obwald est un excellent juriste, un bon orateur et un parlementaire habile ; à tous égards, cette élection est des plus convenables, en même temps qu'elle est un acte de justice.

(Gazette de Lausanne.)

—

Suisse Occidentale-Simplon. — De toutes les stations du réseau c'est celle de *Lausanne* qui a eu le plus grand nombre de voyageurs en 1883, soit 382,318. Genève vient ensuite avec 233,426 voyageurs ; Neuchâtel, 160,733 ; *Vevey*, 136,100 ; *Yverdon*, 93,186 ; *Montreux*, 87,195 ; Fribourg, 86,530 ; *Morges*, 80,915 ; Berne, 79,513 ; *Nyon*, 74,171 ; *Aigle*, 60,039, etc., etc.

Pour les marchandises, c'est Genève qui occupe le premier rang avec 338,503 tonnes ; puis viennent Pontarlier (transit), 161,383 tonnes ; *Lausanne*, 82,576 tonnes, etc.

Au point de vue de la recette totale, les principales gares du réseau viennent dans l'ordre suivant : Genève, 2,346,406 fr, 72 ; *Lausanne*, 1,038,239 fr. 21 ; Pontarlier, 444,135 fr. 67 ; Berne, 416,428 fr. 80 ; *Vevey*, 352,245 fr. 90 ; Neuchâtel, 333,912 fr. 92 ; Fribourg, 291,752 fr. 46 c. ; *Yverdon*, 198,667 fr. 84 ; *Montreux*, 156,397 fr. 97 ; *Morges*, 148,106 fr. 23 ; Sion, 147,390 fr. 94 ; *Aigle*, 135,267 fr. 57, etc. — Tout au bas de l'échelle se trouve la station de *Dompierre* (ligne de la Broye), qui n'a eu que 982 fr. 91 de recettes en 1883.

Parmi les marchandises expédiées, ce sont les *materiaux de construction* qui viennent en premier rang, avec 288,795 tonnes. (Les bois de construction et de sciage, ainsi que la parqueterie, figurent dans ce chiffre pour 134,215 tonnes, les pierres de taille et pavés pour 32,339 tonnes, l'asphalte pour 31 mille 972 tonnes, les ciments pour 28,075 tonnes, etc.) L'on trouve ensuite les *denrées alimentaires et objets mobiliers* avec 283,357 tonnes. (Cette somme se décompose comme suit : céréales, 100,894 tonnes ; vins et cidre, 54,388 tonnes ; farine et farineux, pâtes alimentaires, 43,067 tonnes) ; — les *combustibles*, 116,291 tonnes (dont 91,556 tonnes de houille, coke, etc., et 21,787 tonnes de bois à brûler) ; — les *matières auxiliaires agricoles et industrielles* avec 70,594 tonnes, etc.

—

Convention monétaire. — Le correspondant du *Journal des Débats*, à Berne, télégraphie en date du 6 juin que le gouvernement suisse a donné l'ordre à son représentant à Paris de dénoncer la convention monétaire, ce qui impliquerait non une renonciation à l'Union latine mais la nécessité de convoquer avant le 31 décembre 1885 une Conférence qui devra résoudre la question.

Berne

Les journaux ont fait force tapage autour d'un petit opuscule de 56 pages, intitulé : *Mes souvenirs de prison*, où M. l'abbé Brêchet, curé de Courfaivre, raconte l'histoire de ses deux emprisonnements en 1873 et 1874. Cela nous a donné le désir de le lire.

Dix ans se sont écoulés depuis cette époque troublée. C'est beaucoup dans les souvenirs d'un peuple ; aussi MM. les radicaux pensent que c'est oublié, et qu'ils peuvent à volonté travestir les faits. Mais leur version ne résiste pas à la lecture de ce simple narré, sans prétentions, avec pièces à l'appui.

Le premier emprisonnement de M. Brêchet provenait de ce qu'il refusait de remettre les *titres* d'une fondation, dite *Stipendium Démange*, dont le curé de Courfaivre est administrateur avec le maire et un membre du conseil municipal. Cette remise lui était réclamée par la préfecture de Delémont, sous prétexte qu'*étant suspendu de ses fonctions et sous le poids d'une révocation, il n'était plus apte à les remplir* (arrêté du conseil exécutif). La suspension datait du 18 mars 1873.

Se basant sur les termes mêmes du testament qui instituait la fondation en question et en remettait l'administration *au curé de Courfaivre*, M. Brêchet refusa de remettre ces titres à un autre qu'à son légitime successeur. De là son arrestation, ordonnée par M. Gobat, vice-préfet sur arrêté du conseil exécutif.

Aux yeux de ce conseil, M. Brêchet n'était plus curé de Courfaivre. Mais le piquant de l'histoire est de rapprocher ce jugement de celui des tribunaux. Cette même année 1873, donc après sa suspension, M. Brêchet avait fait récolter et vendre le foin du domaine de Champfort, dont le curé est bénéficiaire. Le foin étant resté dans la grange curiale, le nouveau curé officiel crut pouvoir s'en emparer. De là procès. Or le tribunal de Delémont, par arrêt du 28 octobre 1875, et la cour d'appel sous date du 28 janvier 1876, donnèrent gain de cause à M. Brêchet.

Que dire d'une page pareille d'histoire, où l'on voit le conseil exécutif refuser à M. Brêchet les privilèges du curé de Courfaivre, et les tribunaux les lui accorder ? Cet épisode devait être rappelé pour donner la morale de cette triste époque.

Lors de son arrestation, il avait déposé les titres et les comptes réclamés.

M. Brêchet fut relâché moyennant une caution. Mais quelques mois plus tard il était arrêté de nouveau. Le curé officiel, ayant été fort mal accueilli à Courfaivre, s'en était pris à son prédécesseur, qu'il accusait d'exciter la population. M. Brêchet fut donc remis en prison, où il resta 27 jours, et d'où il ne sortit que pour prendre le chemin de l'exil.

L'ouvrage de M. l'abbé Brêchet est écrit simplement, sans recherche, comme l'œuvre d'un homme qui raconte ce qu'il a vu, ce qui lui est arrivé, sans chercher à jouer au personnage.

Valais

Jeudi était une véritable fête pour la ville de Sion. Dans la matinée il a été procédé à l'essai du nouveau pont sur le Rhône au moyen d'une charge fixe de 650 quintaux qui a fait fléchir celui-ci de 5 millim. Le soir, à 3 h. les autorités du district, municipales et bourgeoisiales se sont réunies à la maison de ville d'où, précédées de l'huissier en manteau rouge et blanc, elles se sont dirigées vers l'hôtel du gouvernement pour de là se rendre, accompagné du conseil d'Etat, au lieu de la cérémonie. Une demi-heure plus tard arrivait Monseigneur en la société du bureau municipal, de trois membres du V. Chapitre et de son chancelier. Sa Grandeur, avait bien voulu à la demande de la municipalité, consentir avec la plus parfaite complaisance à présider la cérémonie religieuse de la bénédiction du nouveau pont, qui est un ornement de plus pour la ville épiscopale. Disons à ce sujet que l'administration du chef-lieu a été bien inspirée en faisant ouvrir par un acte religieux la solennité d'inauguratiou. N'oublions pas non plus d'ajouter que par ses soins le nouveau pont avait été pour la circonstance élégamment pavoisé et orné d'écussons et d'oriflammes aux couleurs fédérales et cantonales et que comme par le passé il reste surmonté du signe auguste de la rédemption.

Genève

Le *Soir* signale, tout en disant la regretter, l'inscription suivante sur nn grand transparent placé au Palais de Justice. Il s'agit de l'illumination de la capitale à l'occasion des fêtes de ces jours derniers. Au-dessous du nom du général Dufour, on lisait : « Il libéra sa patrie du *joug* de l'*ultramontanisme*, de la guerre civile confessionnelle et des dangers d'une intervention étrangère. » On voit d'ici combien il eût été agréable pour des Suisses catholiques ou ultramontains, c'est tout un, de se rencontrer à une fête soi-disant patriotique pour s'y voir blesser en effigie ou autrement dans leurs opinions religieuses.

***

Le Genevois est né railleur ; rien ne trouve grâce devant cette disposition naturelle. On a déjà commencé à critiquer la statue équestre du général Dufour. Pour l'un, le général tourne le dos à la Suisse, par conséquent aux ennemis de la Suisse centrale ; pour l'autre, il bat la mesure de la main droite et invite les instruments du Conservatoire de musique qui se trouve en face à jouer « pianissimo. »

***

Le *Genevois* signale que le samedi, 31 mai, veille de la fête d'inauguration du monument Dufour, il a été fait à la Caisse publique de prêts sur gages 100 engagements pour une valeur de 2778 fr. contre 181 dégagements se montant à 3618 fr. Le nombre des dégagements a donc été presque double de celui des engagements contrairement à ce qui se passe en temps de fête dans beaucoup de grandes villes, à Paris, par exemple, où la veille de Noël, un nombre inaccoutumé d'*emprunteurs se* présente aux guichets du Mont-de-Piété.

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

Lettre parlementaire

(Correspondance particulière de la *Liberté*.)

—

Paris, 7 juin.

Troisième et, dit-on, non dernière journée de bataille sur le cadavre de M. Saint-Elme. Il faut bien croire que le cabinet, quoi qu'il en dise, ait intérêt à prolonger la lutte, car il a détaché aujourd'hui pour le premier engagement M. Fallières, de Nérac, le raseur par excellence, qui, trois quarts d'heure durant, au milieu de l'inattention la plus bruyante, nous a fait une histoire rétrospective d'un terrain de lycée en Corse.

Lorsqu'il est descendu de la tribune trois salves d'applaudissements ironiques de l'extrême gauche, de la droite, voire même d'une partie de la gauche l'ont accompagné à son banc où il s'est rassis furieux.

Le fait est qu'il a presque trouvé moyen de dépasser M. Martin-Feuillée en ridicule. Il va bien, le cabinet Ferry !

A M. Fallières a succédé M. Bizarelli, député de l'Isère, mais qui est basané comme un Corse et doué d'une voix de basse taille que le directeur de l'Opéra, M. Vaucorbeil, qui assiste à la séance, écoute avec recueillement. Il faire évidemment une recrue.

M. Bizarelli qui, par esprit de teint vraisemblablement, fait profession d'un amour immodéré pour la Corse, craint de voir cette Corse à jamais séparée de la France par les agissements de la coterie opportuniste. M. Bizarelli en faisant rouler les *rr* comme un tonnerre, donne une note légèrement comique ; néanmoins, les faits qu'il cite, ou plutôt qu'il rappelle, sont assez artistement groupés, ou peut-être encore, la cause du gouvernement est tellement mauvaise et le ministère si peu sympathique, que l'orateur, qui n'a jamais pu prononcer trois paroles sans faire éclater de rire son auditoire, est fort applaudi et encouragé. Il en paraît tout surpris lui-même.

L'intérêt réel de la séance ne commence qu'à l'apparition de M. de Choiseul à la tribune, et dès le début de son discours, l'orateur oblige le gouvernement à nous donner une nouvelle preuve de l'union et de la solidarité de ses membres.

« Les discussions précédentes n'ont pas seulement, avait dit l'orateur, établi l'improbité politique et judiciaire qui avait cours gouvernemental en Corse, elles ont aussi attesté, le discours de M. Waldeck-Rousseau en est la preuve, qu'elle devait avoir le même cours

---

10 FEUILLETON DE LA *LIBERTÉ*

Les Chantenay

PAR

ANDRÉ BARBES

II

(Suite.)

— Voulez-vous épouser miss Livermoore ?

— Si je veux !... Cependant, mon cher comte, il faut encore reconnaître que ma situation de banquier et de directeur d'une agence n'est peut-être pas suffisante pour me donner le droit d'aspirer à la main d'une si riche héritière...

— Je connais le moyen, ajouta le comte impassible, de vous faire épouser miss Mary avant trois mois. Seulement, je mets une condition... vous signerez un engagement par lequel vous vous obligerez à verser, le lendemain de votre mariage, la dot de votre femme — qui s'élève, je crois, à deux millions — dans la caisse de ls Société intercontinentale...

Guirot fit un mouvement...

— Nous allons nous constituer en société et déposer les statuts. Vous transformerez votre Agence en une succursale de la Compagnie, qui aura son siège à Paris. Nous établirons ensuite, dans toutes les villes d'eaux et dans toutes les stations hivernales, des établissements semblables. Le succès est certain si, au début, nous pouvons disposer d'un capital de deux millions ; les autres millions nous arriveront certainement à la suite d'une émission d'actions.

L'opération parut sourire au banquier.

— Vous avez donc, dit-il, un moyen d'agir sur les décisions de la famille Livermoore ?

— Je suis certain qu'on m'écoutera.

M. Livermoore n'est que l'oncle de miss Mary ?

— Oui, la jeune miss est la fille de son frère, officier des Etats du Nord, tué pendant la guerre de sécession. Maintenant, mon cher, si vous découvriez plus tard quelques points noirs dans le passé de la famille, ne vous montrez pas trop difficile !...

Le conseil était superflu, néanmoins, Francis Guirot eut un haut-le-corps :

— Est-ce que miss Mary ?...

— Vous ne m'avez pas compris. Miss Mary est une créature originale, excentrique, mais elle est vertueuse, parce qu'en elle la tête annihile le cœur. En dehors et à côté d'une fortune considérable, elle vous apportera en dot des qualités indispensables pour faire réussir une grande entreprise. Son salon sera un des plus courus de Paris. Il faut vous attendre à être lancé dans toutes les aventures : avec une femme pareille on peut aller loin !...

Le comte Romani tendit la main à son futur associé :

— Acceptez-vous ?

— J'accepte. Que dois-je faire en attendant ?...

— Ouvrez-moi un crédit de dix mille francs chez un de vos correspondants de Nice. Dans quelques jours je vous présenterai à sir Edward Livermoore.

Et ils rentrèrent au salon.

La comtesse entourée de plusieurs jeunes femmes, parmi lesquelles la jeune Américaine, écoutait avec un visible intérêt le récit du vicomte d'Aiglebrun.

— C'est à croire à la vérité de la sombre légende que vous nous avez racontée, dit-elle mélancoliquement.

— Voilà tout ce que je sais sur mon pauvre ami, ajouta d'Aiglebrun. Maintenant Raoul de Chantenay vit seul depuis la mort de son père ; je ne lui connais plus aucun parent.

— Il habite au Chalet-Rouge, demanda miss Mary ?

— Oui, mademoiselle ; on l'aperçoit quelquefois se promenant à pas lents sur la terrasse ; mais depuis plusieurs jours j'ai remarqué son absence.

— Le docteur Delcour m'a dit, en effet, il y a deux semaines, que son état laissait peu d'espoir...

Le comte Romani s'était rapproché :

— De qui parlez-vous ?

— Du jeune duc de Chantenay...

— Il existe encore un duc de Chantenay ? poursuivit le comte sur un ton presque indifférent.

— Oui, c'est ce jeune homme si pâle, si souffrant que nous avons aperçu l'autre jour, au bras du docteur Delcour...

Mistress Livermoore s'avança vers sa nièce... Elle paraissait avoir hâte de quitter le salon.

— A demain, dit la comtess à miss Mary.

— A demain, répondit celle-ci avec un signe d'intelligence.

Le comte Romani se pencha à l'oreille de Guirot :

— Je viens d'entendre prononcer un nom, dit-il, qui nous sera peut-être d'un grand secours.

III

Vers le milieu de la presqu'île de la Croisette, environnée de jardins qui rappellent celui des Hespérides, s'élève une petite construction connue sous le nom de « Chalet-Rouge. »

C'était là qu'habitait Raoul de Chantenay.

Le lendemain de ce jour, la comtesse et Mary firent arrêter leur landau devant la porte agreste qui en forme l'avenue.

Leur curiosité avait été excitée par les récits du docteur Delcour et du vicomte d'Aiglebrun. Elles voulaient à tout prix pénétrer dans cet intérieur et voir de près le héros ou plutôt la victime de si poignantes tragédies.

Mistress Livermoore accompagnait sa nièce.

Ces dames s'engagèrent dans le petit chemin couvert de fin gravier qui conduisait au pied du chalet.

Le domestique attaché à la personne du jeune duc vint à leur rencontre.

Le comtesse fit demander si les dames patronnesses de l'Œuvre des orphelins de la guerre pouvaient être introduites auprès de M. de Chantenay.

(A suivre.)

dans l'avenir. M, Waldeck-Rousseau approuve toutes les nominations faites en Corse par le gouvernement. »

« Ah! permettez, permettez, s'est aussitôt écrié bravement M. Waldeck, je n'approuve que celles de mon ministère. »

Une huée assez corsée a souligné cette courageuse déclaration.

C'est surtout aux finances et à l'agriculture gouvernementales en Corse que s'attaque M. de Choiseul et il démontre que le distrait Tirard et le doux carottier Méline ont rivalisé d'illégales générosités et de pressions officielles en Corse avec M. Waldeck et Martin-Feuillée. Tout le cabinet y passera.

M. de Choiseul cite une collection de propriétaires sympathiques au gouvernement, les Pétrotti, les Ottavi, les Tormero, etc., qui ont reçu pour perte de bétail et sous ce prétexte qu'il n'y avait pas de vétérinaires dans les environs — quand il y avait 2 vétérinaires établis dans un rayon de 4 kilomètres — des secours variant de 2000 à 3000 fr. Mieux encore, un d'eux s'étant fait payer son indemnité la veille en a retouché une seconde le lendemain avec approbation du préfet et plus tard du ministère.

A celui-ci on a payé 30 fr. pièce des chèvres perdues, alors que la valeur de la chèvre en Corse est de 7 à 8 fr.

Celui-là, précisément, curieux hasard, à la veille des élections, a reçu une très grosse indemnité de perte de bétail, alors que de notoriété publique il n'avait pas perdu un sujet de ses troupeaux.

Ce n'est pas perte de bétail qu'il eût fallu inscrire sur le mandat d'indemnité mais bien achat de bétail... électoral. Et ainsi de suite. La liste de M. Choiseul est si longue que je craignais de n'en pas entendre la fin avant le départ du courrier.

Contrairement à l'attente générale ce n'est pas M. Mèline qui a répondu à M. de Choiseul. C'est M. Waldeck, qui s'est basé sur ce fait que M. de Choiseuil avait — à propos de bestiaux — signalé les étranges parentés qui existaient entre les possesseurs de fonctions et les membres du gouvernement. M. Waldeck a suivi exactement le même système que jeudi. Il n'a rien nié. Il s'est seulement attaché à démontrer que les cabinets républicains précédents, et notamment celui dont était M. de Choiseul, avaient fait exactement ce qu'on reprochait à ses collègues à lui, tant au point de vue de l'arbitraire, que du népotisme, que de la dilapidation des fonds publics en vue des élections. Eh bien, mais il ne saurait nous déplaire que cette preuve de l'incorruptibilité républicaine soit donnée et ce par un des principaux dignitaires de la République.

Il ne faut pas non plus passer sous silence la riposte faite par M. de Choiseul à M. Waldeck et de laquelle il ressort que M. Waldeck a produit en ce qui le concerne personnellement, lui M. de Choiseul, une liste et des chiffres absolument inexacts. C'est le mensonge officiel dans toute sa pureté.

Pas besoin d'ajouter que M. Waldeck n'a pas relevé ce démenti.

Au Sénat toujours le divorce.

Dans les couloirs, choix du candidat inamovible. M. Jourde, le directeur du *Siècle*, candidat perpétuel et qui se croyait sûr cette fois de décrocher la timbale, a été déçu dans son espoir. On lui a préféré M. Peyron. Il faut bien que l'argent dépensé au Tonkin serve à quelque chose.

P.-S. — La discussion se prolongeant, M. Paul de Cassagnac a proposé de renvoyer à lundi la continuation des débats. Mais cette proposition, combattue par le gouvernement, a été repoussée par la majorité.

M. Jules Ferry est monté à la tribune et a combattu la demande d'enquête sur la Corse, proposée par M. Andrieux, en déclarant que le gouvernement réclamait l'ordre du jour pur et simple et qu'il en faisait une question de cabinet.

La majorité s'est hâtée d'obéir, et l'ordre du jour pur et simple a réuni 300 voix contre 198.

FRANCE

ŒUVRE DES CERCLES CATHOLIQUES D'OUVRIERS
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

3me journée.

L'assemblée a consacré sa séance du matin à étudier les moyens les plus propres à faciliter l'organisation corporative dans les arts et métiers. Il a été démontré que la meilleure préparation à cette organisation corporative consiste dans la constitution d'un comité local sérieux et d'un cercle avec des institutions annexes, telles que comités d'honneur, sections professionnelles dans les cercles, réunions de patrons, associations de femmes chrétiennes, institutions économiques, etc.

MM. Blanchemain (Paris), Gustave Olive (Paris), Cavrois (Arras), Jouline (Bourges), Michel (Nice), Sèvenet (Angoulême), fournissent des détails les plus intéressants sur la corporation des jardiniers de Vaugirard, les associations professionnelles des ouvriers en métaux à Belleville, des ébénistes au faubourg Saint-Antoine, des réunions de patrons et des groupements professionnels réalisés dans les centres qu'ils habitent.

La séance de l'après-midi, consacrée à l'organisation corporative, avait attiré un nombre d'auditeurs encore plus considérable que de coutume. La grande salle de la Société de géographie était entièrement remplie. On voit que la question sociale est réellement la question du jour. Après avoir entendu la lecture d'un rapport de M. Lecour-Grandmaison sur la manière de comprendre l'organisation corporative dans les arts et métiers, divers membres viennent apporter le résultat de leurs efforts et les demandes d'éclaircissements qui leur semblent nécessaires. Dans cette discussion on a examiné tour à tour le résultat de l'enquête entreprise par l'Œuvre sur le mouvement corporatif, le comité d'honneur, le conseil syndical, le patrimoine corporatif, la caisse de secours contre le chômage, les accidents, la vieillesse.

M. Baranger, de Nantes, expose aux applaudissements de l'assemblée l'excellente organisation des patrons et ouvriers menuisiers de Nantes. M. Levasnier a donné des détails curieux sur les richesses des anciennes corporations.

Le soir, réunion des dames patronesses, où il a été rendu compte de l'admirable concours apporté à l'Œuvre par leur dévouement.

ESPAGNE

CUBA. — La *Epoca* du 3 juin attribue à la politique qui a été suivie depuis la révolution de 1868, la décadence de la prospérité de l'Ile de Cuba. C'est, dit-elle, grâce à ces mesures impolitiques que le budget de Cuba a atteint un chiffre qui excède les ressources du pays. La valeur de la propriété diminue dans une proportion effrayante; la cherté des vivres et la misère augmentent; l'agriculture, naguère florissante, languit; les bras cubains émigrent à la Jamaïque, à St-Domingue où leurs aptitudes pour la culture du tabac et de la canne à sucre leur assurent une subsistance aisée. Ajoutons à tout cela le fléau du séparatisme, le mécontentement et la haine à l'égard de la métropole. En présence de tous ces symptômes, nous avons le droit de dire franchement à nos frères d'outre-mer qu'il est temps de clore cette expérience fatale, si l'on ne veut pas que la situation s'aggrave et que le gouvernement de la perle des Antilles n'arrive pas à se trouver en face de difficultés insurmontables.

***

On lit dans l'*Imparcial* du 3 juin :

Ce n'est pas seulement le pain dont le prix augmente chez nous hors de proportion avec le prix du blé; ce n'est pas seulement la viande qui renchérit ici. Pour comble de malheur, voici que la cherté se se porte jusque sur les articles qui, jusqu'à ce jour, constituaient l'unique et exclusive alimentation du prolétaire.

Hier, les pommes de terre ont atteint un prix exorbitant et l'on croit que cette hausse fera encore des progrès. La faim, cette mauvaise conseillère, apparaît donc comme un spectre menaçant aux yeux de la masse la plus considérable de la population de Madrid, où l'on compte des millions de journaliers sans travail. Il y a là une situation critique de laquelle peuvent surgir des conflits redoutables. L'autorité a ici un devoir impérieux à remplir. Malheureusement, il n'a encore été rien fait dans ce sens. Il y a longtemps pourtant que l'on a signalé la nécessité de faire la guerre aux monopoles et d'entrer franchement dans les sentiers de la véritable liberté industrielle. Mais nous avons grand peur qu'on ne songe à tout cela qu'après que de grandes calamités auront produit un mal irrémédiable.

RUSSIE

Une dépêche de Saint-Pétersbourg annonce que le gouvernement n'a pas encore pris de décision au sujet de l'offre des Turcomans-Saryk de se soumettre à la domination russe. La *Gazette* (allemande) de Saint-Pétersbourg, en blâmant les récentes observations de la *Gazette de Moscou* relatives à la question de Merv, comme étant risquées et de nature à produire un mauvais effet à l'étranger, dit que la politique russe dans l'Asie centrale est, dans ses lignes principales, identique à celle que la Russie poursuit en Europe. Le seul but de la Russie est de bien marquer et d'assurer ses frontières du côté de la Perse et du côté de l'Afghanistan, et de veiller au maintien des traités existants.

On mande de Tashkend que deux officiers russes sont partis de Merv pour explorer le pays entre cette ville et le Bokhara. Ils sont partis pour Kardjini, mais reviendront par des routes différentes.

CHINE ET TONKIN

Une dépêche de M. Patenôtre annonce au ministre des affaires étrangères que le roi d'Annam a signé, le 6 juin, à Hué, un traité nouveau qui lui a été soumis, et qui rectifie celui du 17 août 1883, que le gouvernement français s'était réservé de modifier avant de le soumettre à la ratification des Chambres.

Voici l'analyse de ce nouveau traité :

L'empire d'Annam, y compris le Tonkin, est placé sous le protectorat de la France. Le gouvernement français sera le représentant du gouvernement annamite dans ses rapports avec les puissances étrangères. Le ministre résident de France sera installé à Hué.

Le gouvernement annamite concède à la France, dans la citadelle de Hué, un grand emplacement qui sera choisi par l'autorité militaire et où sera installée une garnison française permanente. La France aura faculté d'occuper militairement tous les points de l'Annam et du Tonkin qu'elle jugera nécessaire à son établissement.

L'Annam et le Tonkin formeront avec la Cochinchine une union douanière.

L'administration des travaux publics, des postes et télégraphes, des régies financières et des douanes de l'Annam sera concentrée entre les mains du gouvernement français.

Les provinces de Binh-Thuan et de Than-Hoa, que le traité du 17 août concédait à la France, continueront à appartenir à l'Annam, la France renonçant à les annexer à la Cochinchine. Par contre, l'Annam contribuera à rester lié par des obligations financières qu'il avait contractées vis-à-vis de notre colonie, et dont remise lui avait été faite par le traité du 17 août.

Comme compensation à la cession de la province de Binh-Thuan des indemnités seront payées par l'Annam aux familles des chrétiens annamites, victimes des massacres qui ont eu lieu il y a quelques mois. Une commission spéciale sera chargée de veiller au payement de ces indemnités. Comme conséquence à la signature de ce traité, le gouvernement annamite a remis entre les mains de M. Patenôtre le sceau impérial chinois qui était une marque de la vassalité de l'Annam à l'égard de l'empire chinois.

Dans sa dépêche M. Patenôtre fait savoir qu'il sera reçu le 8 juin en audience solennelle par le roi d'Annam, il annonce qu'il partira de Haï-Phong afin de conférer avec le général Millot, puis de là pour Hong-Kong, d'où il se rendra à son poste à Pékin pour remettre ses lettres de créance à l'empereur de Chine.

M. Reinhardt restera provisoirement chargé des fonctions de ministre résident de France à Hué où il se trouve en ce moment.

CANTON DE FRIBOURG

Le *Confédéré*, ou plutôt M. Edouard Bielmann, son rédacteur, n'aime pas que l'on appelle les choses par leur nom et pour se venger d'épithètes parfaitement justifiées, il déverse sur ceux qu'il suppose en être les auteurs des flots d'aménités radicales.

Laissons passer la colère du « grand homme » qui ne peut se consoler d'avoir échoué piteusement dans une petite intrigue assez bien montée, et qui devait le poser, conjointement avec ses amis du *Bien public*, en représentant du canton de Fribourg aux fêtes de Genève, en lieu et place du gouvernement de Fribourg!? C'est dur, il faut bien le reconnaître. Mais aussi, pourquoi faire à l'avance tant de bruit dans les journaux? Mieux valait se taire jusqu'au grand jour, et ne pas célébrer d'avance une victoire encore incertaine. Votre démangeaison de parler, Edouard, et votre vanité débordante ont toute gâté. En un mot, vous avez mené cette affaire comme un vrai *cornichon!!*

Vrai est-il que, depuis lors, le *Confédéré* a cessé de prétendre que le conseil d'Etat aurait refusé une première fois sa participation à la fête commémorative de la réunion de Genève à la Confédération et ne serait venu à résipiscence en envoyant une couronne que sous la pression de l'opinion publique. Il publie même, dans son dernier numéro, la lettre du gouvernement qui prouve à l'évidence que la conduite de ce dernier a été de tous points correcte.

Il ne peut s'empêcher, cependant, d'insinuer encore que tout n'aurait pas été dit sur cette affaire et qu'il existerait des pièces compromettantes qui n'auraient pas été livrées à la publicité. Nous invitons formellement le rédacteur du *Confédéré* à s'expliquer. Il est en particulier instamment prié de bien vouloir communiquer à ses lecteurs la lettre de la Société de Zofingue au conseil d'Etat de Fribourg, du 29 mai dernier. A ce propos, pourquoi ne nous communique-t-il pas aussi les nombreuses dépêches adressées de Fribourg, à son instigation, au Comité de la fête Dufour dans la journée de lundi dernier, et entre autres celle du conseil communal, signée, Chollet, syndic? Le public serait certainement très heureux de les connaître!

Quant aux lauriers dont M. Bielmann nous dit, non sans fatuité, avoir fait si ample récolte à Genève, il résulte à l'évidence de tout ce qui s'est passé, avant et après les fêtes, que l'on tenait, *avant tout*, à une participation du gouvernement de Fribourg, et cela se comprend, puisqu'on ne pouvait pas espérer obtenir autrement la représentation vraie du peuple fribourgeois.

Sans doute, la présence de M. Bielmann, c'était quelque chose. Ça servait du moins à masquer le vide, tant bien que mal. C'était ce qu'on appelle en terme de commerce « un anglais », c'est-à-dire un carton proprement empaqueté et destiné à remplacer sur les rayons des marchandises absentes. Aujourd'hui, M. Bielmann, paré du laurier sus-rappelé, se pavanne aux yeux de ses lecteurs. Nous n'aurons garde de troubler son bonheur. Cela lui fait tant de bien, et à nous si peu de mal!!!

***

M. Théraulaz, vice-président du conseil d'Etat, invité par carte spéciale et personnelle au *commers* de la Société de Zofingue de Genève, tenu le jour de la fête, a envoyé la dépêche suivante au président, M. Moriaud :

Président Société Zofingue, Stand Coulouvrenière, Genève.

Privé de l'avantage de répondre à votre bienveillante invitation d'assister au *commers*, je m'associe aux sentiments patriotiques de l'assemblée fêtant le 70e anniversaire du 1er juin 1814. Vive Genève! Vive la Confédération suisse.

(Signé) THÉRAULAZ,
vice-président du conseil d'Etat.

Dans son compte-rendu, la *Tribune de Genève* s'exprime, à ce sujet, comme suit :

« Mentionnons seulement un ou deux « incidents : M. Théraulaz, vice-président « du conseil d'Etat de Fribourg, a envoyé « au président de la Société de Zofingue un « télégramme fort aimable et applaudi, di- « sant que son gouvernement tenait à pren- « dre part au 70e anniversaire de l'arrivée « des troupes suisses à Genève. »

Encore des lauriers pour M. Bielmann!

Nous croyons utile de donner, en outre, le *document ci-joint* :

Monsieur le Président et Messieurs les membres du conseil d'Etat, Fribourg.

Monsieur le Président et Messieurs,

Nous sommes chargés par la section genevoise de la Société de Zofingue, de vous présenter ses vifs remerciements pour la magnifique couronne aux couleurs de votre canton que vous nous avez envoyée à l'occasion de l'anniversaire patriotique du 2 juin.

Selon votre vœu, nous l'avons déposée en votre nom sur le monument commémoratif de l'arrivée des Suisses en 1814, comme un témoignage des sentiments de Fribourg pour ses combourgeois de Genève. Ce gage de concorde a été accueilli par les applaudissements de l'assemblée réunie au Port-Noir pour la cérémonie.

Nous sommes heureux que le malentendu provenant de l'ignorance dans laquelle vous vous trouviez de notre première demande, adressée à M. le conseiller d'Etat Schaller, ait été écarté assez tôt pour empêcher l'abstention si regrettable du gouvernement de Fribourg d'une manifestation où sa place était marquée d'avance.

Nous nous sommes réjouis enfin de voir, par votre lettre du 31 mai, que M. l'ingénieur Gremaud nous a transmise, et par le télégramme chaleureux de M. le vice-président Théraulaz à notre « Commers », que vous vous êtes associés de cœur à la fête patriotique dont la Société de Zofingue a pris l'initiative le 2 juin.

Veuillez agréer, Monsieur le Président et Messieurs, l'expression de nos sentiments très respectueux.

Genève, le 6 juin 1884.

Au nom de la commission de fête des Zofingiens :

Le Président de la section genevoise de Zofingue :

William MORIAUD, *stud. jur.*
Ch. BORREAUD, *stud. jur.*

De nombreux malades et infirmes ont déjà pu apprécier les services rendus par l'hôpital de la Providence desservi par les Sœurs de la Charité à Fribourg. Grâce à des conventions conclues avec les Comités et administrations respectives, cet établissement sert d'hospice pour le district de la Sarine, pour les cercles de justice de paix de Cormondes et de Courtillens (Lac), et pour les communes de Guin et du Gros-Bœsingen.

Nous avons sous les yeux le compte-rendu du Comité central pour l'année 1883, et nous y voyons que l'hospice a reçu 163 malades avec un total de 5,260 journées de maladie, et 27 infirmes qui ont fait 6,363 journées dans l'établissement.

Le coût des journées pour les malades et les infirmes a été de 11,928 fr. 40, dont 8,885 fr. 30 ont été payés par les communes, 2,095 fr. 20 par les assistés eux-mêmes, et 948 fr. par des personnes charitables.

Il existe trois Comités distincts, savoir, le Comité central qui surveille l'ensemble de l'administration, un Comité nommé par les communes du district de la Sarine, et un Comité nommé par les communes du district du Lac. Chacun de ces Comités gère ses fonds et a une comptabilité séparée.

MM. les Drs Weck et Favre ont prodigué leurs soins aux malades de l'hospice; ils ont été secondés, dans quelques cas spéciaux, par M. le Dr Buman, toujours prêt à répondre à ces sortes d'appel.

Le Collège électoral, réuni samedi après-midi, pour nommer un président du tribunal du Lac en remplacement de M. Friolet, démissionnaire, a appelé à ces importantes fonctions, M. Tschachtly, Alfred, contrôleur des hypothèques, à Morat.

FAITS DIVERS

Le numéro du **Monde Pittoresque** qui vient de paraître publie une magnifique *Carte du Tonkin* dressée spécialement pour les lecteurs de ce journal.

On trouvera dans le même numéro une très intéressante description des mœurs et des coutumes des Tonkinois; puis des articles de science et des variétés, outre les romans géographiques en cours de publication: *L'Ile mystérieuse*, par Jules Verne; *Les Aventures du capitaine Gallois; Prisonnier dans les glaces*, etc.

Le **Monde Pittoresque** commence également un très attachant récit intitulé: *En canot, d'Ulm à Vienne*, par M. Fournel.

Bibliographie

L'histoire de la Révolution a été faussée par les historiens révolutionnaires de toute nuances. C'est une œuvre de vérité à faire ; elle est admirablement exécutée dans la *Revue de la Révolution, sous la direction de Ch. d'Héricault et Gustave Bord.* Elle paraît chaque mois, depuis deux ans, et contient les renseignements historiques les plus curieux. On ne pourrait trop savoir gré à MM. d'Héricault et Bord d'avoir consacré une publication mensuelle à l'histoire de la Révolution. Qu'on le sache bien, ce n'est pas à la seule période de 1789 à 1801, mais bien à toute l'histoire contemporaine, qu'ils ont voulu dresser comme une table à la fois de statistique et de contrôle. Les annales révolutionnaires, en effet, comprennent en outre des souvenirs néfastes de la grande ère liberticide, les mouvements insurrectionnels postérieurs à la fin du Ier empire, la légende des Trois glorieuses, celle des journées de février et de juin 1848, et enfin, les pages rigoureusement exactes des faits accomplis depuis les désastres de 1870.

La livraison de juin contient les articles suivants :

I. — *L'assassinat du major de Belsunce.* (Page 409). Eugène de Beaurepaire.

II. — *Souvenirs d'un contemporain de la Révolution dans le Midi.* (Suite, page 430). Jules Roussy.

III. — *Pensées contre révolutionnaires.* (Page 449). Ch. d'Héricault.

IV. — *Le culte de Marat, Le Pelletier, Chalier, Lazowski.* (Suite, page 451). V. Fournel.

V. — *Réflexions sur quelques œuvres d'art exposées au salon de 1884.* (Page 468). Gust. Le Vavasseur.

La Revue de la Révolution est illustrée de fort belles gravures, dont les dessins sont empruntés aux temps néfastes qu'elle s'est donné pour mission de retracer.

Etat civil de la ville de Fribourg

NAISSANCES DU 1er AU 15 MAI

Rotzeta, Marie-Philomène, fille de Pierre-Joseph, de Tinterin, St-Sylvestre et Fribourg. — Soldati, Pierre-Louis, fils de Jean-Ferdinand, de Vernate (Tessin). — Buman, Marie-Anne-Alix, fille de Tobie-Ernest, de Fribourg et Villars-sur-Glâne. — Aeby, Pierre-Canisius-*Nicolas-Stanislas, fils de Pierre-Paul-Charles-*Stanislas, de Fribourg. — Audria, Marie-Geneviève, fille de Pierre-Maurice, de Fribourg. — Soldati, Antoine-Théodore, fils de Antoine, de Vernate (Tessin). — Luthi, Armand, fils de Frédéric, de Signau (Berne). — Meuwly, François-Pierre, fils d'Urs, de Saint Antoine. — Rohrbasser, Jacques, fils de Jacques-Alexandre, de Fribourg. — Weber, Augusta-Clémentine, fille de Pierre-Joseph, de Fribourg.

MARIAGES

Jaquiard, Edouard-Nicolas, marchand de bétail, d'Orsonnens, et Maudonnet, Marie-Sévérine, tailleuse, de Chatonnaye. — Bæriswyl, Pierre-Marcelin, journalier de Bonnefontaine, et Aegerter, Marie, cuisinière, de Rœthenbach (Berne). — Sonnaillon, Alfred, agriculteur, de Donatyre (Vaud), et Vacheron, Marie, de Lugnorres et Mur. — Gross, Udalric, maréchal, de Fribourg, et Hodler née Kolb, Madeleine, ouvrière en cartonnage, de Gurzelen (Berne). — Monney, Jean-Joseph-Amédée, maçon, de Noréaz, et Meuwly, Anne-Pauline, cuisinière, de Chandon. — Hager, Joseph-Aloyse-Gustave, cocher, de Schœnnis (St-Gall), et Doutaz, Marie-Rosalie, fille de chambre, de Gruyères. — Galley, Joseph-Louis-Arthur, imprimeur, de Fribourg, et Sudan, Marie-Clémentine, institutrice, de Chavannes-les-Forts.

DÉCÈS

Michel née Barthold, Emma-Elisabeth, rentière, de Cressier-sur-Morat, 59 ans. — Gottrau, Anne-Marie, journalière, de Fribourg, 68 ans. — Gumy, Louis-Alphonse, d'Avry-sur-Matran, 8 mois 1/2. — Rüegsegger, Gottlieb, de Rœthenbach (Berne), 3 mois. — Thossy, Nicolas, journalier, de Heitenried, 57 ans. — Wohlhauser née Grinzi, Caroline-Elisabeth, ménagère, de Heitenried et Tavel, 47 ans. — Carrard, Agathe-Françoise, religieuse, de Bottens (Vaud), 47 ans.

M. Soussens, *Rédacteur.*

Nous offrons à nos abonnés les primes suivantes :

Portrait de Mgr Mermillod

GRAVÉ PAR ROBERT GIRARDET

d'après les plus récentes photographies.

Ce superbe portrait, d'une valeur de **7 fr.** *est cédé à nos abonnés pour le prix de* **2 fr.**

Quelques exemplaires sur papier de grand luxe sont offerts à nos abonnés au prix de **2 fr. 40.** *Le port en sus.*

Nous offrons aussi à nos abonnés, à titre de prime, l'ouvrage remarquable de M. le professeur Genoud :

Les Saints de la Suisse française

au prix de **2 fr. 50** *les deux volumes. Cet ouvrage se vend en librairie* **4 fr.**

Compagnie d'assurance sur la Vie

LA NEW-YORK

FONDÉE EN 1845

Système de la mutualité à primes et engagements fixes.

Pas d'actionnaires, mais 287 millions d'actif entièrement réalisé.

Les assurés sont seuls propriétaires de ce fonds de garantie ainsi que de tous les bénéfices. Ces derniers leur sont répartis annuellement par 100 %. Cautionnement déposé dans les caisses de l'Etat de Fribourg.

Immeubles à Paris . . . . . » **3,600,000**
Dépôts permanents en Europe . . . . . **Fr. 5,000,000**

Primes annuelles et viagères à payer pour assurer Fr. 10,000 payables au décès.

Age.	Avec participation aux bénéfices.	
	A la New-York.	Aux autres Compagnies.
25	198 90	221 —
30	227 —	249 —
35	273 80	284 —
40	313 —	328 —

Assurances à primes temporaires, à terme fixe, mixtes, avec ou sans *accumulation des bénéfices* (système spécial à la New-York), rentes viagères, dotations d'enfants et combinaisons avantageuses.

DIRECTION POUR LA SUISSE : 21, GRANDE-PLACE, VEVEY.

Agence générale pour le canton de Fribourg :

MM. A. GLASSON et Cie, à Fribourg.

(H 460 F) **Agence à Bulle, M. Favre, notaire.** (O 224)

ON OFFRE A LOUER

ou à vendre pour cessation de commerce, un magnifique moulin avec de belles propriétés contigues, composé de trois paires de meules françaises, avec tous les engins désirables pour une bonne minoterie.

Une eau abondante et continuelle fait mouvoir une roue hydraulique en fer de la force de 12 chevaux, force susceptible d'augmentation encore.

Ce moulin, situé en Valais au centre des affaires, à proximité du chemin de fer, pourrait se convertir en une fabrique quelconque appelée à un grand avenir par sa position tout à fait exceptionnelle.

Pour renseignements, s'adresser à M. **Antoine Cretton,** à Martigny (Valais).

(V 219) O 3885 L

BAINS D'OTTENLEUE

Canton de Berne

Très belle situation au midi, température très douce. Source d'eau ferrugineuse. Très bonnes cures d'air et de lait. (O H 7983) (O 223)

Prix modérés OUVERTURE LE 10 JUIN **Télégraphe**

Le propriétaire :

Jean Rolly, fils.

LIQUIDATION COMPLÈTE

De tous les vins rouges que j'ai sur place, Montagne, Saint-Georges, Bourgogne, Bordeaux — depuis 50 centimes le litre. (O 156)

S'adresser à la cave de M. *Martin MONNEY,* ruelle du Séminaire ; ou à moi-même, place du Collège, 156. A. PLAGNOL.

Grand choix de

LIVRES DE PRIÈRES

En vente à l'Imprimerie catholique

OBLIGATIONS DE PRIORITÉ

4 0[0 or du chemin de fer autrichien Prince Rodolphe

Cours d'émission 92 0[0

Intérêt, remboursement garantis par l'Etat et payables en or.

Les souscriptions seront closes le **10 juin,** et elle sont reçues dès ce jour, sans frais,

chez MM. Weck & Aeby, à Fribourg.

La Caisse d'amortissement

DE LA DETTE PUBLIQUE

informe le public qu'elle achète les obligations 4 et 1 0[0 du canton de Fribourg. au cours de 105 1[4 plus intérêt couru.

Société de l'Orchestre

LAUSANNE

Samedi 14 et Dimanche 15 juin

TEMPLE DE SAINT-FRANÇOIS

DEUX

Grands Concerts

sous la direction de

M. HERFURTH

Légende de Sainte-Elisabeth

de F. LISZT

Chœurs et orchestre : 200 exécutants

Solistes : Mlles Breidenstein, Fidès Keller ; MM. Burgmeier et Friedlænder.

Prix des places :

Réservées (galerie de l'orgue)	fr. 5
Numérotées	» 4
Non numérotées	» 2
Sous l'orgue	» 1

Les billets sont en vente dans les magasins de musique *Fœtisch, Hoffmann, Vogt* et chez *MM. Tarin* et *Dubois-Ammann.* Les billets des places réservées et numérotées exclusivement chez M. Fœtisch, rue du Bourg, 35.

Les personnes du dehors peuvent retenir des places par correspondance.

Le Concert du dimanche 15 juin aura lieu à 4 heures et se terminera à 6 1[2 heures de façon à pouvoir utiliser les derniers trains partant de Lausanne. (O 232)

Il ne sera pas vendu de billets aux portes du temple.

M. BUGNON

Chirurg. Dentiste Fribourg

sera à Bulle, Hôtel du Cheval-Blanc, mercredi *11 juin,* jour de la foire.

En vente à l'*Imprimerie catholique :*

Introduction à la Vie dévote du Bienheureux François de Sales. Prix : 2 fr. 50.

Les délices des amis de Jésus Christ et de la Sainte-Vierge, par le P. Antoine Denis S. J. Prix : 1 fr. 25.

Huit jours au Sacré-Cœur à Montmartre. 1 vol. in-32 ; broché : 1 fr. 25 ; *franco :* 1 fr. 40.

LES GLOIRES

DE

MARIE

de Saint Alphonse de Liguori

traduction nouvelle par le P. Eugène Pladys, rédemptoriste.

2 vol. in-12, **5** fr., franco **5** fr. **60.**

OPUSCULES DE PROPAGANDE

L'**Ave Maria,** ou salutation angélique, prix 15 cent.

Le **signe de la croix.** . . . prix 15 cent.
Les Béatitudes, ... « 15 cent.
L'Angelus, ... « 15 cent.
Sus aux Jésuites, ... « 15 cent.
Aux Francs-Maçons, ... « 25 cent.

Histoire du Régiment

DU PRINCE ÉVÊQUE DE BALE

AU SERVICE DE FRANCE 1758-1792

Etude sur le XVIIIe siècle par Casimir FOLLETÊTE, avocat, député au Grand Conseil de Berne, 1 beau vol. in 8° prix 2 fr. 50.

En vente à l'Imprimerie catholique.

En vente à l'Imprimerie catholique suisse.

LIVRES D'OCCASION